

**EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES  
INSTALLATIONS DE  
COMPÉTITION  
ARTISTIC SWIMMING**

**ANNEXE 4 AU RÈGLEMENT 7.2.3**

**ÉDITION 2022**

**VALABLE DÈS LE 1<sup>ER</sup> MAI 2022**

## MODIFICATIONS

Mai 2022	Mise en vigueur au 1er mai 2022
----------	---------------------------------

## VALIDITÉ

Cette annexe a été nouvellement créée et est entrée en vigueur le 1er mai 2022.

FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Les co- directeurs Artistic Swimming :

Patricia Fahrni / Markus Thöni

Le délégué pour la construction de piscines :

Michael Geissbühler

## TERMINOLOGIE

Les termes de Président, Directeur sportif, Compétiteur, etc. employés dans ces statuts et dans les règlements de la FSN englobent les personnes des deux genres.

En cas de divergences entre la version allemande et la version française, c'est la version allemande qui fait foi.

## 1. REMARQUES PRÉALABLES

### 1.1. NORMES FINA

Les normes FINA doivent être respectées dans les bassins où se déroulent des compétitions internationales.

### 1.2 EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Les exigences générales pour les installations de compétition de toutes les disciplines sportives sont énumérées dans le règlement 7.2.3, chapitre 5.

## 2. EXIGENCES SPÉCIFIQUES ARTISTIC SWIMMING

### 2.1 BASSINS ADAPTÉS À LA COMPÉTITION

Outre les dimensions du bassin de compétition, les dimensions des plages autour du bassin ainsi que le nombre et la taille des autres aménagements sont importants pour déterminer si des épreuves d'Artistic Swimming peuvent être organisées dans une piscine.

### 2.2 PISCINES POUR LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES ET LES CHAMPIONNATS SUISSES

De telles compétitions ne peuvent être organisées que dans des piscines où les conditions suivantes sont réunies :

#### DIMENSIONS DU BASSIN

1 x 10m x 3m pour les épreuves des «Figures», Profondeur de l'eau 3.0m /  
1 x 12m x 25m pour l'épreuve du "programme libre", profondeur de l'eau 2.0 m avec une partie de 12m x 12m avec une profondeur de l'eau de 2.5m. La surface maximale est de 16m x 25m ; dans les grands bassins, une délimitation par deux lignes est obligatoire.

#### MARQUAGES AU SOL

S'il n'y a pas de marquage au sol dans la zone du plan d'eau pour le programme imposé, des marquages bien visibles doivent être placés dans une direction parallèle au côté longitudinal.

#### QUALITÉ DE L'EAU

L'eau doit être suffisamment claire pour que le fond du bassin soit visible sur toute sa longueur.

#### AUTRES EXIGENCES

Les installations pour l'enregistrement automatique des résultats, pour la musique et pour le speaker doivent être en place. La plate-forme de départ doit être située à au moins 0,5 m au-dessus du niveau de l'eau ; 0,7 m est recommandé. Le podium pour les juges, avec tables et chaises, doit avoir une hauteur d'au moins 0.6m. Les installations pour les spectateurs et les médias sont obligatoires.

Les piscines agréées pour ce genre de compétitions sont indiquées comme telles dans la liste des piscines homologuées.

Pour qu'un tel signalement puisse être effectué dans la liste des piscines, les check-lists « Exigences générales pour les installations de compétition » et « Exigences spéciales pour les installations de compétition de l'Artistic Swimming » doivent être remises avec le formulaire d'homologation.

### **2.3 AUTRES COMPÉTITIONS**

Pour toutes les autres compétitions, la directrice sportive Artistic Swimming peut accepter des dimensions plus petites du bassin de compétition et des concessions sur les autres exigences.

## CHECK-LIST : EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Nom de l'installation	
-----------------------	--

Espaces spécifiques à la compétition	Oui / Non	Surface (m x m)	Nombre de places	Remarques
Vestiaires				
Douches				
Secrétariat de la compétition				
Salle de réunion				
Lieu pour la séance des chefs d'équipe				
Infirmierie (matériel de premiers secours)				
Contrôle antidopage, y compris toilettes				
Zone pour les tables de massage				
Salle de gymnastique				
Salle de cardio, de musculation				
Sauna				
Ravitaillement				
Logement				

Infrastructures pour les spectateurs	Oui / Non	Nombre de places	Remarques
Places assises permanentes			
Places assises temporaires			

### Médias

Place pour la presse :    Nombre fixe :     suppléments possibles :   
 Cabines radios :        Nombre fixe :     suppléments possibles :   
 Cabines TV :            Nombre fixe :     suppléments possibles :   
 Internet/Wireless       Oui     Non

### Remarques :


## CHECK-LIST : EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION D'ARTISTIC SWIMMING

Nom de l'installation	

### Classification Artistic Swimming (remplie par la Fédération)

Approprié pour le programme imposé (oui / sous réserve / non)	Approprié pour le programme libre (oui / sous réserve / non)	Signature